

Puis-je demander une subvention si j'ai déjà acheté mon vélo ou ma trottinette ?

Non, il faut attendre d'avoir reçu le dossier d'inscription et la facture d'achat ne doit pas être antérieure à la date de réception de ce dernier.

Puis-je demander une subvention pour ma femme et moi ?

Non, le dispositif est prévu pour aider un même foyer tous les quatre ans.

A qui s'adresse la subvention ?

Aux habitants domiciliés sur une des quatorze communes de Sète agglomération méditerranéenne sans condition de ressources. Le bénéficiaire devra être en mesure de fournir dans son dossier de demande, un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Comment faire la demande de subvention ?

A partir du lundi 7 janvier 2019 à 9h, Il suffira de s'inscrire sur le site de Sète agglomération méditerranéenne: <http://www.agglopoles.fr/> pour recevoir un dossier à déposer complet à l'hôtel d'agglomération de Sète agglomération méditerranéenne ou de Villeveyrac, dans un délai de 14 jours à compter de sa date de téléchargement.

Qui peut faire la demande de subvention sur internet ?

N'importe quelle personne (majeure ou mineure) peut remplir la demande de subvention en ligne à la place du demandeur officiel. Il suffit que le dossier soit enregistré au nom et prénom de la personne bénéficiaire.

Selon quel ordre de priorité sera versée l'aide ?

Sète agglomération méditerranéenne répondra aux 150 premières demandes par ordre d'inscription sur le site. Les suivantes seront automatiquement enregistrées sur le site en liste d'attente. Les demandeurs inscrits en liste d'attente seront automatiquement informés si un désistement survient sur la liste des premiers demandeurs.

Quel est le montant de cette subvention ?

Le montant de la subvention correspondra à 25 % de la valeur du véhicule (hors accessoires : antivols, casques...) avec un plafond maximum de 200 euros.

Comment sera versée la subvention ?

Dans les pièces du dossier à rassembler par les demandeurs, il faudra fournir un Relevé d'Identité Bancaire au nom du bénéficiaire (ou de son responsable légal s'il s'agit d'un mineur). Le montant de la subvention sera versé sur le numéro de compte indiqué sur le RIB dès que le dossier complet sera instruit par les services de Sète agglomération méditerranéenne.

Combien de subventions seront attribuées ?

150 foyers sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne.